

Extrait du registre des décisions

Bureau du 21 décembre 2023

n° 154-23

Objet : RS - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Chambéry pour l'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse, RD912

- date de convocation le 15 décembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un décembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Cécile Trahand
Arith	
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévisse - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fressoz - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Martin Noblecourt à Pierre Brun - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Corinne Charles - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffénat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 21 décembre 2023

délibération n° 154-23

objet **RS - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Chambéry pour l'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse, RD912**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que le Bureau du 9 novembre 2023 a approuvé l'attribution des marchés de travaux relatifs à l'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse, aux entreprises suivantes pour un montant total de 434 965,87 € HT :

- groupement Spie Batignolles-Mauro TP pour le lot 1 pour un montant de 273 644 € HT,
- groupement Siorat-Moulin TP pour le lot 2 pour un montant de 161 321,87 € HT.

Grand Chambéry, en étroite concertation avec la commune de Chambéry, a étudié l'aménagement et la sécurisation de la voirie.

Les travaux sont prévus à partir de début 2024, entre les jardins familiaux et le giratoire avenue de la Grande Chartreuse / boulevard de Bellevue à Chambéry. Ils incluent les prestations suivantes :

- création de trottoirs pour sécuriser les cheminements piétons,
- mutualisation et mise en accessibilité des arrêts de bus « Pradel » et « Stalingrad »,
- aménagement d'une continuité cyclable sécurisée dans le sens montant,
- sécurisation des accès aux copropriétés privées (Le Pradel et opération en cours Mme de Warens),
- enfouissement des réseaux secs,
- rénovation de l'éclairage public,
- reprofilage de la chaussée et réfection du tapis de chaussée (pour le compte du Département),
- amélioration de la gestion des eaux pluviales dans le secteur,
- création d'une aire à containers semi-enterrés.

Parmi ces prestations, certaines relèvent de Grand Chambéry au titre de ses compétences voiries, mobilité, assainissement, et déchets. D'autres relèvent de la compétence des communes (développement du réseau de fibre optique).

Afin de garantir la réalisation de l'ensemble des travaux de manière cohérente et coordonnée, il apparaît nécessaire de confier le pilotage des marchés relatifs à l'opération à un maître d'ouvrage unique. L'opération intégrant une majorité de prestations relevant de la compétence de l'agglomération, cette dernière propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération, y compris pour le compte de la commune.

Il est donc proposé que la commune de Chambéry transfère de manière temporaire sa maîtrise d'ouvrage à Grand Chambéry, pour la réalisation des études et travaux relatifs à l'opération dont les modalités sont indiquées dans la convention annexée.

Les travaux relevant de la compétence de la commune de Chambéry, clairement identifiés dans le détail quantitatif estimatif de l'opération, s'élèvent à 18 647,75 € HT sur un total de 434 965,87 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la décision n° 134-23 du Bureau 9 novembre 2023 relative aux marchés de travaux d'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse à Chambéry,

Vu la délibération n° 148-23 C du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 déléguant au Bureau les conventions de maîtrise d'ouvrage,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et la commune de Chambéry confiant à Grand Chambéry la maîtrise d'ouvrage des prestations relevant de la compétence de la commune dans l'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse, voirie d'intérêt communautaire,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cette convention,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR' or similar, written over a horizontal line.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

154-23

Objet de l'acte :	RS - Approbation d'une convention de comaitrise d'ouvrage avec la commune de Chambéry pour l'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse, RD912
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 3 - Conventions de Mandat 1 - Délibérations 1 - Autorisation de signer la convention
Date de l'acte :	21 décembre 2023
Annexe(s) :	Conv° COMOIA Grande Chartreuse CHY

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20231221-lmc1H30616H1-DE
-----------------------------------	--

Identifiant unique de l'acte :	lmc1H30616H1
--------------------------------	--------------

Date de transmission en Préfecture :	26 décembre 2023
--------------------------------------	------------------

Date de réception en Préfecture :	26 décembre 2023
-----------------------------------	------------------

Publication sur le site internet:	mercredi 27 décembre 2023
-----------------------------------	---------------------------